

la Chambre, la capitale nationale se serait presque totalement effritée. Il ne fait aucun doute que le ministre des Forêts et du Développement rural a l'intention d'installer cet Office dans la ville de Montréal. Alors, pourquoi n'a-t-il pas le courage de le dire dans cette mesure législative? Allons, proposez un sous-amendement pour que la ville de Montréal soit choisie au lieu de celle d'Ottawa et que la Chambre soit saisie de cette décision d'une manière légitime et dans les règles. Nous pourrions alors avoir un débat à la Chambre, au lieu de tous ces marchandages. Je sais ce qui se passe derrière les portes dans de telles circonstances, lorsque ces messieurs siègent quotidiennement, soucieux de leur petit train-train. Si les honorables vis-à-vis ne sont pas disposés à appuyer ce sous-amendement, qu'ils en proposent un autre, permettant à la Chambre de prendre une décision, comme cela s'est fait dans le cas de la Commission canadienne du blé, mais qu'ils n'agissent pas à huis clos.

M. Jorgenson: Monsieur le président, j'appuie l'amendement.

Une voix: Lequel?

M. Jorgenson: L'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Je voudrais cependant qu'on admette la thèse du ministre. Selon lui et je l'approuve le siège social de cet office devrait être situé au centre même du commerce des céréales dans l'Est du Canada. Je suis tout à fait de cet avis. Une bourse existe à Montréal et une autre à Toronto. Je trouve donc logique que cet endroit soit situé entre ces deux localités, c'est-à-dire ici-même à Ottawa. Pour reprendre les paroles du ministre, je propose qu'on adopte cet amendement et qu'on choisisse Ottawa comme siège de cet organisme.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur le président, en m'absentant pour le souper, j'ai manqué les premières de ces randonnées à travers le pays. Il semble que j'aie perdu une tranche du voyage. Pour ma part, le ministre peut placer le siège social où il le voudra. Peu nous importe, aux cultivateurs comme à moi, du moment qu'on choisisse un endroit où l'on pourra obtenir les résultats que les gens désirent. Vous pouvez le placer aussi bien à Halifax qu'à Vancouver. Si l'Office peut fonctionner mieux à Vancouver, installez-le à Vancouver. Encore un peu et chaque député voudra avoir l'Office dans sa circonscription, non sans raison. Tout ce qui importe, à mon sens, c'est que l'Office soit situé dans une ville où nous puissions communiquer avec ses employés aussi souvent qu'il le faudra. Je suis

prêt à leur accorder des appartements climatisés, à condition qu'ils fassent leur travail. C'est là tout ce qui compte, à mon avis, et c'est la seule chose qui préoccupe les cultivateurs. Cessons d'y aller par quatre chemins et faisons confiance au ministre quant au choix de l'emplacement. J'ai assez confiance au ministre pour supposer qu'il ne placera pas le siège social à l'extérieur du pays. S'il choisit une ville étrangère, nous engagerons un débat spécial.

Monsieur le président, il y a ici un autre point au sujet des paiements relatifs aux frais d'emmagasinement des provendes et des paiements relatifs aux frais de transport des provendes dont il est question à l'alinéa a). Il n'y a pas très longtemps, j'ai posé au ministre, à la Chambre, une question sur les discussions entre les minotiers et les organismes d'emmagasinement, les chemins de fer et les camionneurs, du moins dans l'Est du Canada. A la suite d'une rencontre à Drummondville et d'une autre rencontre avec les représentants des chemins de fer, mardi ou mercredi dernier, à Montréal, dans l'immeuble de la Chambre de commerce, concernant le transport des céréales, j'ai demandé au ministre si certains de ses collègues songeaient à tout remettre aux chemins de fer. D'après les débats auxquels ces rencontres ont donné lieu, quelqu'un aurait apparemment prévu avoir besoin, pour l'année qui vient, de 40,000 boisseaux, en aurait commandé 30,000, puis n'en aurait utilisé que 26,000. Cependant, il a dû payer les frais de transport des 30,000 boisseaux. Les minotiers n'assumeront certainement pas un déficit sur le prix de vente de l'année prochaine. Qui écopera? Les cultivateurs. Les minotiers n'assumeront pas les déficits d'année en année. Ceux qui commanderont au-delà de leurs besoins en subiront les conséquences.

Les chemins de fer ne peuvent aller partout. L'industrie du camionnage ne peut remplacer les services ferroviaires. Il nous faut les deux. Dans la région de Montréal les chemins de fer ont refusé l'autorisation sous prétexte qu'ils ne pouvaient assurer ce service pour plusieurs mois à venir. Ils ont allégué qu'ils ne pouvaient suffire à leur tâche actuelle. L'industrie du camionnage s'est irritée, les minotiers ont été mécontents. Cela a comblé d'aise certains cultivateurs qui ne connaissaient pas le fond de l'histoire. S'ils l'avaient connu, ils auraient peut-être envoyé des représentants ici nous inculquer un peu de sens commun. Dans le paiement de ces subventions ou de ces frais j'espère que le ministre tiendra bien compte de ce qu'il paie, pour la simple raison qu'il ne peut laisser ce genre de situation sans surveillance. Certains